



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR LE PAVAGE DU RANG BOTREUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière, à l'effet que lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mars 2025, le règlement numéro 164-2025 concernant un emprunt au montant de 1 405 927.80 \$, pour le pavage du rang Botreux, a été adopté.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit de 8h30 et 12h00 et de 13h00 et 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca

Le règlement entrera en vigueur à la suite de l'approbation par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

DONNÉ à Ormstown, ce 5 mars 2025

(Original signé)

Francine Crête
Greffière